

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Alexandra fortin-lavigne

<https://www.cadre21.org/membres/a68eaf5f4625183fd1b0dbfe>

Date d'obtention : 2024-11-01 17:56:09

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

L'utilisation de la trousse est la meilleure façon de fournir une intervention adéquate et de s'assurer que toutes les étapes sont faites.

Limitier les dégâts et maintenir un sentiment de sécurité.

Clarifier mon rôle et les procédures que je dois suivre.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Oui

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Les informations retenues et véhiculées par les étudiants.

À préserver leur identité auprès des personnes non concernées ou les médias.